

LOT

Séance du 04 avril 2025

Membres en exercice : 10	Date de la convocation 28 mars 2025 le quatre avril deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Christophe BENAC
Présents : 8	Présents : Christophe BENAC, Mélanie GARDOU, Marie-Françoise GUITARD, Serge LANGLES, Muriel RENOU, Françoise SINDOU, Anne SOLEILHAVOUP, Michel GARDOU
Votants: 9	
Pour: 9	Représentés: Carole DUGOUCHET représentée par Anne SOLEILHAVOUP
Contre: 0	
Abstentions: 0	Excusés: Absents: David RIVIERE
	Secrétaire de séance: Mélanie GARDOU

Objet: Validation d'un nouveau devis pour l'installation d'un columbarium au cimetière de Sénailac - DE_2025_2_6

Le Maire rappelle que le conseil avait précédemment validé un devis pour la fourniture et l'installation d'un columbarium au cimetière de Sénailac, mais l'entreprise retenue a depuis été placée en liquidation judiciaire, rendant impossible la réalisation des travaux dans les délais impartis.

Dans ce contexte, une nouvelle consultation a été lancée afin d'identifier une entreprise apte à exécuter les travaux dans les meilleures conditions.

Un nouveau devis a été retenu, permettant de poursuivre le projet d'aménagement du columbarium, jugé prioritaire pour répondre aux besoins et demandes des administrés.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés:

- **Prend acte** de la situation juridique de l'entreprise initialement retenue, empêchant l'exécution des travaux prévus ;
- **Valide le nouveau devis** présenté par l'entreprise Pompes Funèbres du Coeur de Causse pour un montant de 3900 € HT pour la fourniture et l'installation d'un columbarium au cimetière de Sénailac ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération, à engager la dépense et à suivre la bonne exécution des travaux.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Christophe BÉNAC

Le secrétaire de séance

M. Gardou



Le Président de Séance

[Signature]

